

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	10 mai 2017
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	3 mai 2017

Référence	CM-CR-2017-005
État du document	Validé

Présents	Sylvie BEZANNIER Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET	Claude NIOCHAUT Ludovic NADEAU Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Clémentine BOURBON- - DENIS donne pouvoir à Nicolas VANNEAU	
Absents	Patrick BARDE Laurent DUMONT Corinne LUCAS Josette MATTRAY Lydie ZIMMERMANN	
Secrétaire de séance	Ludovic NADEAU	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20H00	
Fin de séance	21H35	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 31/03/2017...	02
03 - Délégation de Monsieur le Maire.....	02
04 - Budget 2017 : décision modificative n°1.....	02
05 - Financement projets 2017.....	03
06- Rosière 2017.....	04
07 - Informations des différents départements communaux.....	03
08 - Clôture de séance.....	04



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne le pouvoir qu'il a en sa possession, Clémentine BOURBON- -DENIS donne pouvoir à Nicolas VANNEAU.
9 membres sont présents, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2017-046

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Ludovic NADEAU accepte le poste.

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 31 mars 2017

Délibération 2017-047

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 31 mars 2017.

Aucune remarque n'étant faite.

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégation de Monsieur le Maire

Délibération 2017-048

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur les délégations de signatures.

Décision 2017-09

Convention de partenariat Département – Commune pour la gestion d'un service de lecture publique

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire donne une information concernant le projet médiathèque. Une réunion avec les conseillers départementaux a eu lieu le 2 mai dernier, une subvention de 120 000€ a été confirmée.

04. Budget 2017 : décision modificative n°1

Délibération 2017-049

Monsieur Le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau. Cette décision modificative est la première suite à l'attribution des dotations elle réajuste le budget.

SECTION de FONCTIONNEMENT DEPENSES			RECETTES
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
D 678	Autres charges exceptionnelles	5 383,00 €	
	TOTAL D 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 383,00 €	
R 73111	Taxes foncières et d'habitation		4 200,00 €
R 73212	Dotations de solidarité communautaire		7 286,00 €
	TOTAL R 73 - IMPOTS ET TAXES		11 486,00 €
R 7411	Dotations forfaitaire		- 8 909,00 €
R 74121	Dotations de solidarité rurale		2 458,00 €
R 74127	Dotations nationale de péréquation		348,00 €
	TOTAL R 74 - DOTATIONS, SUBV°, PARTICIPATIONS		- 6103,00 €
	TOTAL GENERAL	5 383,00 €	5 383,00 €

Après débat, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

05. Financement projets 2017

Délibération 2017-050

Monsieur Le Maire laisse la parole à Ludovic Nadeau.

Afin de financer les projets 2017 (école, médiathèque) de la commune de Prunay le Gillon, il est opportun de souscrire un emprunt d'un montant total de 1 000 000euros. A ce titre, les organismes bancaires ont été sollicité pour des prêts.

Un organisme a répondu :

- accord pour 1 000 000euros
- prêt consolidé de 300 000euros
- taux de 1,38%
- durée : 60 échéances, remboursement trimestriel sur 15 ans
- total des intérêts : 32 635,80€
- validité de la proposition 1 mois

Monsieur le Maire précise que la proposition sera réactualisée suite au marché et à l'attribution de subventions.

Après débat, le conseil municipal :

- **DECIDE :**

Article 1 : Pour financer son programme d'investissement, la commune de Prunay le Gillon décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire Centre (ci-après « le Prêteur ») un FLEXILIS avec période de mobilisation d'une durée de 3 ans

Article 2 : le Prêt comporte deux périodes :

→ une période de mobilisation des fonds (de la date de signature du Prêt jusqu'au 15/05/2020), durant laquelle l'Emprunteur pourra demander la mise à disposition des fonds, sous forme de tirage de mobilisation. Chaque remboursement reconstituera, à hauteur du montant considéré, les possibilités de tirage de l'Emprunteur.

Le taux d'intérêt applicable aux tirages de mobilisation est :

Euribor 1 mois + 0.88 %

La commission d'engagement est de 500.00 €

→ une période d'amortissement du capital mobilisé sous forme d'Emprunts long terme (durée maximale de 18 ans) mis en place, soit lors de la mise à disposition des fonds, soit par transformation des tirages de mobilisation.

Lors de la mise en place de chaque emprunt long terme, la commune de Prunay le Gillon en détermine le montant, la durée, la périodicité, le profil d'amortissement ainsi que l'index ou le taux qui lui est applicable parmi les index et taux suivants :

Taux fixe

Durée	15 ans
Taux qui sont garantis jusqu'au 21/07/2017	1.38 %
Amortissement progressif.	
Périodicité des échéances	Trimestriel
Base de calcul des intérêts	30/360

Article 3 : Monsieur Jackie FERRE, Maire de Prunay le Gillon est autorisé à signer le contrat de Prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

La commune de Prunay le Gillon sera tenu informée des opérations réalisées dans le cadre du Prêt, notamment en ce qui concerne les tirages, les index et taux choisis, les arbitrages et les remboursements effectués.

ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

06. Rosière 2017

Délibération 2017-051

Monsieur le Maire rappelle qu'il était en attente d'une candidature pour la Rosière 2017.

En date du 11 avril, Elisa BORDIER, née le 3 avril 1999, habitant Grande Rue, s'est portée candidate.

Monsieur le Maire passe au vote, à bulletin secret

- Elisa Bordier est élue à l'unanimité

La nouvelle Rosière sera présentée à la population le 20 mai.

Après débat, le conseil municipal :

- **ELIT** Elisa Bordier 58^{ème} Rosière pour l'année 2017

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire remercie Laurine Léquivard, Rosière 2016.

07. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Berchères les Pierres

La commune de Prunay le Gillon a fait savoir qu'elle souhaitait être associée à l'élaboration du PLU de Berchères les Pierres

- Chartres Métropole

- Semaine du développement durable du 26 mai au 4 juin, animation « découverte des milieux aquatiques »

- OPAH : guide pratique « habitat, améliorer votre logement »

- Conseil Départemental 28

- Solde FDAIC2016, aménagement d'un équipement sportif de plein air (1^{ère} tranche, terrassement) → **4 792€**

- Solde FDAIC2016, réalisation de bordures de trottoirs → **3 631€**

- Solde FDAIC2016, réfection de voirie Chemin des Gravieres → **3 708€**

- nouvelle organisation de la direction des routes

- courrier sur l'évolution du réseau routier départemental de desserte locale

- Compa

- saison culturelle avril/septembre 2017

- Mairie

- concours « fleurs de rue »

Monsieur le Maire laisse la parole à Lionel Gauthier afin qu'il présente le concours « fleurs de rue »

Concours « fleurs de rue »

Délibération 2017-052

Souhaitant impliquer la population au "zéro phyto", la mairie de Prunay le Gillon, en partenariat avec Chartres Métropole, met à disposition, gratuitement ET SOUS RESERVE DE L'ADHESION A LA CHARTE, des sachets de graines de fleurs « fleurs adaptées aux pieds de murs » l'accueil de l'Agence Postale Communale (stock limité à 60 sachets).

Chacun pourra semer ces graines de fleurs annuelles et vivaces devant son habitation après binage en pied de mur, au niveau du trottoir.

Les mauvaises herbes laisseront la place à de jolies plantes qui égayeront l'espace public.

Un concours « fleurs de rue », SOUMIS A INSCRIPTION, va être ouvert, composé d'un jury comprenant : 1 élu, 1 élu du conseil des Jeunes, 1 élu du conseil des Sages, la Rosière et le Maire.

La charte reprendra ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Les candidats devront s'inscrire au concours et s'engager à respecter la charte.

Après débat, le conseil municipal :

- **SE DECLARE** favorable à l'initiative

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

- mise en place d'une commission spéciale pour le Centenaire 14/18
- nom des rues du futur lotissement « cœur de village »
- information sur la 1^{ère} révision générale du PLU (mise à disposition d'un registre de concertation préalable du 15 mai au 30 juin et réunion publique le 7 juin)
- démarrage des travaux stade Eugène Cellot

- Dates à retenir

- 13 mai : Nettoyage printemps – Soirée Zumba
- 20 mai : Fête de la famille : jeu de piste dans le village, cérémonie de la fête de la famille avec remise de médaille, pique-nique des voisins et soirée cinéma

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Nicolas VANNEAU indique :

- que le conseil municipal des jeunes sera renouvelé cette année.

08 Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.